



Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le 17/02/2022

ID : 063-200071199-20220208-CCPL_2022_09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	34 dont 6 pouvoirs

Date de convocation : 1^{er} février 2022

Date d'affichage : 2 février 2022

SEANCE DU 8 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois de février à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente de St-Denis-Combarnazat.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Marc CARRIAS, Christelle CHAMPOMIER, Stéphane CHABANON, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Guylaine DUMARCHEY (suppléante de Gilles MAS), Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Saïd MOURTADA (suppléant de David DESPAX), Nicole PEREZ, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Luc CHAPUT a donné pouvoir à André DEMAY
Claude DENIER a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON
Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Loïc CHATARD, David DESPAX, Gilles MAS.

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE.

Secrétaire de séance : Guillaume LAURENT.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2022-09 : PETITES VILLES DE DEMAIN - LANCEMENT DE L'ETUDE DE REVITALISATION
DES CENTRES-BOURGS ET DEMANDE DE FINANCEMENT

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Dans le cadre du dispositif « Petites villes de demain » auquel Plaine Limagne et les communes d'Aigueperse, Maringues et Randan sont lauréats, la première phase doit être l'élaboration d'un projet de territoire se déclinant en stratégie et programme d'actions pour la durée du programme. Ce projet de territoire est une condition nécessaire à la signature de la convention valant opération de revitalisation de territoire, au plus tard 18 mois après la signature de la convention d'adhésion.

Cette dernière convention, signée en juin 2021, prévoit, afin de définir ce projet de territoire, l'élaboration d'une étude de redynamisation et de revitalisation des bourgs.

Afin d'être exhaustif, le marché sera composé de deux lots :

- Lot 1 : étude de redynamisation des bourgs,
- Lot 2 : étude pré-opérationnelle OPAH-RU.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Lot 1 : étude de redynamisation des bourgs	95 000 €	Banque des territoires	80 000 €
		ANAH	20 000 €
Lot 2 : étude pré-opérationnelle OPAH-RU	40 000 €	Département du Puy-de-Dôme	8 000 €
		Plaine Limagne	27 000 €
Total	135 000 €	Total	135 000 €

Plaine Limagne dispose d'une enveloppe de 85 000 € de la banque des territoires afin de financer les moyens en ingénierie nécessaires pour lancer le programme. 80 000 € sont demandés pour les présentes études. L'enveloppe restante pourra être sollicitée ultérieurement pour d'éventuelles études complémentaires.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'approuver le lancement de l'étude ;
- de solliciter les subventions indiquées dans le plan de financement ;
- de demander, le cas échéant, un démarrage anticipé des études avant la notification des subventions ;
- d'autoriser le président à signer tout document pour la mise en œuvre de cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 17/02/2022
Le président,



Le président

Claude RAYNAUD

